

INITIATIVE AISNE

Pôle du Griffon - 10, Rue Gilles de GENNES
BARENTON BUGNY
02000 LAON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice 2022 clos le 31 Décembre 2022

INITIATIVE AISNE

Association Membre de "INITIATIVE FRANCE"

Régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège Social

Pôle du Griffon - 10, Rue Gilles de GENNES
BARENTON BUGNY
02000 LAON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

- Exercice 2022 clos le 31 Décembre 2022 -

A l'Assemblée Générale de l'Association "INITIATIVE AISNE",

Opinion

En exécution de la Mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'Audit des Comptes Annuels de l'Association "INITIATIVE AISNE" relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent Rapport.

Nous certifions que les Comptes Annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association "INITIATIVE AISNE" à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'Audit**

Nous avons effectué notre Audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'Audit des Comptes annuels*" du présent Rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre Mission d'Audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, *sur la période du 1^{er} Janvier 2022, à la date d'émission de notre Rapport*, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des Articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'Audit des Comptes annuels de l'exercice, à savoir :

- L'appréciation et la justification des prêts inscrits à l'Actif des Comptes Annuels,
- L'évaluation de la provision pour risques et charges (*Prêt Honneur*).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'Audit des Comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces Comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les Comptes annuels, des informations données dans le **Rapport de Gestion**, et dans les autres documents sur la situation financière et les Comptes annuels, adressés aux Membres de l'Association.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux Comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des Comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de Comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces Comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les Comptes annuels ont été arrêtés par le **Conseil d'Administration du 30 Mai 2023**.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'Audit des Comptes annuels

Il nous appartient d'établir un Rapport sur les Comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un Audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'Article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des Comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un Audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet Audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les Comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'Audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'Audit afin de définir des procédures d'Audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les Comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son Rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son Rapport sur les informations fournies dans les Comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des Comptes annuels et évalue si les Comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN,
Le 14 Juin 2023.

Pour CHD AUDIT-HAUTS DE FRANCE

Ibrahima SOW

Commissaire aux Comptes
Zone Commerciale - 183, Rue des Moines
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

Signé électroniquement le 14/06/2023 par
Ibrahima Sow



INITIATIVE AISNE

ILAN AU 31/12/2022

CTIF	31/12/2022		31/12/2021		PASSIF	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
rêts d'honneur en cours	1 536 431,29 €	1 944 430,31 €	Fds de dotation sans droit reprise	2 034 128,87 €	2 953 130,09 €	
rêts Innov 2.0 en cours	108 411,69 €	114 033,49 €	Fds de dotation avec droit reprise	2 417 153,65 €	732 843,33 €	
rêts Santé en cours	108 808,58 €	133 224,33 €	Fds de dotation Santé	- €	300 500,00 €	
rêts Trésorerie en cours	69 501,72 €	63 973,75 €	Fds de dotation Innov 2.0	- €	70 000,00 €	
rêts PC02 en cours	1 248 700,20 €	1 326 755,43 €	Fds de dotation Trésorerie	- €	26 000,00 €	
rêts Initiative Jeune en cours	52 049,38 €	69 506,60 €	Fonds dotation Initiative Jeune	- €	140 955,02 €	
rêt COVID CCCP	6 737,04 €	12 903,35 €	Fonds dotation Initiative Croissance	- €	357 000,00 €	
rêt Groupement Boulangers	7 639,04 €	5 000 €	Fds Dotation Gpt boulangerie	- €	19 700,00 €	
rêts Initiative Croissance en cours	205 893,57 €	245 249,08 €	Fds de dotation PC02	1 924 449,92 €	1 924 449,92 €	
amobilisations corporelles	- €	142,80 €	Report à nouveau	291 268,69 €		
amobilisations financières	15,00 €	15,00 €				
épôt et cautionnement	596,05 €	596,05 €				
rovisions sur prêts	82 352,82 €	92 157,40 €	Résultat de l'exercice	123 965,28 €	6 641,48 €	
rsultat de l'Exercice	- €	- €	Fonds propres	6 543 035,85 €	6 517 936,88 €	
ponibilités IA	2 162 355,21 €	2 387 425,27 €	Prêts d'honneur à verser	- €	368 000,00 €	
ponibilités PC02	677 628,52 €	649 643,85 €	Prêts Santé à verser	- €	30 000,00 €	
ponibilités Prêts régionaux	424 205,67 €	1 173 42,82 €	Prêts Innov 2.0 à verser	- €	- €	
ommissions BPI à recevoir	762,23 €	5 484,15 €	Prêts Trésorerie à verser	- €	3 000,00 €	
ommissions Assurance à recevoir	22,92 €	2 610,20 €	Prêts IJ à verser	- €	15 000,00 €	
oduits à recevoir	71 818,46 €	81 813,03 €	Prêts IC à verser	- €	60 000,00 €	
nds dotation à recevoir	- €	35 034,75 €	Prêts PC02 à verser	- €	50 000,00 €	
arges constatées d'avance	1 326,00 €	177,00 €	Commissions BPI à payer	4 112,21 €	9 328,49 €	
			Commissions Assurance à payer	828,76 €	3 802,96 €	
			Frais à payer	52 572,93 €	46 135,53 €	
TOTAL ACTIF	6 600 549,75 €	7 103 203,86 €	TOTAL PASSIF	6 600 549,75 €	7 103 203,86 €	





BUDGET DE FONCTIONNEMENT		31/12/2022		31/12/2021		PRODUITS	
CHARGES		31/12/2022		31/12/2021		31/12/2021	
Charges d'exploitation		8 728,57 €	4 907,91 €				2 808,87 €
Consommables		- €	- €				
Sous traitance administrative		13 941,92 €	12 085,92 €				61 318,24 €
Locations salles et bureaux		3 014,01 €	5 436,57 €				3 629,27 €
Locations matériel		6 800,00 €	6 074,00 €				404,90 €
Honoraires CAC		947,80 €	926,20 €				- €
Honoraires Social		70,48 €	252,58 €				- €
Honoraires recouvrement		885,05 €	2 170,66 €				2 750,00 €
Frais de reception		1 385,38 €	4 322,00 €				300,00 €
Frais bancaires IA		253,23 €	407,77 €				15 420,00 €
Frais bancaires PC02		10 356,00 €	14 557,00 €				6 494,45 €
Cotisations		8 017,60 €	1 685,00 €				70 216,06 €
Communication et publications		803,98 €	1 759,57 €				4 700,00 €
Missions et déplacements		5 755,00 €	3 541,00 €				120,71 €
Informatique et site internet		219,70 €	3,15 €				3 830,00 €
Charges de gestion courante		149 618,57 €	148 632,48 €				1 120,00 €
Charges de personnel		171 327,80 €	252,00 €				
Dotations et amortissements		752,81 €	711,41 €				
Assurances		- €	- €				
arges exceptionnelles		- €	- €				- €
arges sur exercices antérieurs		- €	860,00 €				787,52 €
arges financières		2 855,00 €	10 309,99 €				48 952,65 €
Moins valeurs cession de titres		6 011,66 €	5 541,00 €				23,75 €
pôts et taxes		112 412,04 €	6 294,65 €				12 780,98 €
RESULTAT		279 332,52 €	241 107,40 €				- €
TOTAL DES CHARGES		279 332,52 €	241 107,40 €				241 107,40 €
VEVOLAT			192 633,33 €				192 633,33 €
SE A DISPOSITION ANIMATEURS ANTENNES							
STION DES PRETS							
ARGES							
ts irrécouvrables		21 532,70 €	39 682,73 €				26 948,87 €
ations aux provisions/prêts		9 247,80 €	26 237,82 €				- €
RESULTAT		- €	- €				346,83 €
TOTAL DES CHARGES		30 780,50 €	65 920,55 €				65 920,55 €
Produits exploitation							
Produits événementiel							
Conseil régional Pass creation							
Région - STARTER							
FEDER - AFE							
Région - AFE							
In Cube							
Participation fonctionnement PHCR							
Participation grmpt boulanger							
Participation fonctionnement Santé							
Participation fonctionnement PC02							
Participation fonctionnement							
NACRE							
Produits gestion courante							
Cotisations							
Dons							
Produits financiers							
Interets DAT							
Interets Livrets							
Interets obligataires							
Interets Parts sociales							
Plus value cession de titres							
RESULTAT							
TOTAL DES PRODUITS							
BENEVOLAT							
IMISE A DISPOSITION ANIMATEURS ANTENNES							
Reprise de provisions/Prêts							
Produits exceptionnels/CR							
Produits exceptionnels/exer ant							
DEFICIT							
TOTAL DES PRODUITS							

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 600 549,75 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 123 965,28 E.



FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

PROVISION POUR DEPRECIATION DES TITRES

Initiative Aisne est titulaire auprès du Crédit Agricole, d'un compte titres portant le n° 52476234540.

Celui-ci est essentiellement composé d'obligations de 1ère catégorie achetées sur le marché secondaire. En effet, la qualité de la signature est primordiale et on retrouve le Crédit Agricole, Groupama, BNP, le Crédit Mutuel, etc...

Lors de la baisse des taux de rémunérations constatées il y a plusieurs années, on est descendu à 0,50%, il a été décidé d'opter pour cette solution de rémunération à des taux attractifs. Le taux moyen de rémunération est de l'ordre de 3,23% contre 0,50 % sur les placements dits traditionnels à cette époque, ce qui donnait un complément de rémunération de l'ordre environ de 45.000 €.

D'un commun accord avec le bureau, il a toujours été convenu que le portefeuille était un socle de rémunération et non de spéculation.

C'est à dire qu'en aucun cas une obligation ne pouvait dès son achat, être revendues. Elle devait aller à son échéance et être remboursée au nominal. Vu la qualité des émetteurs cela ne pose en soi aucun problème.

Le but étant de recevoir un coupon, dit rémunération, chaque année à une date déterminée.

Toutefois, les portefeuilles, subissent une évaluation quotidienne, qui est fonction de l'offre et de la demande, suivant un cours de type BID ou ASK.

Il est bien évident, que compte tenu de la politique de travail, ces évaluations sont purement fictive et ne correspondent absolument pas à la réalité économique des valeurs.

Sur l'année 2022, des événements exceptionnels, donc notamment la guerre en Ukraine, a favorisé une inflation significative et par de là une hausse des taux importantes.

Ce processus a créé une baisse massive des taux obligataires, aboutissant à la constatation au 31 décembre, d'une moins-value latente importante, encore une fois, il faut le préciser, sans réelle impact économique.

Compte-tenu de ces événements purement exceptionnels et sans réelle valeur économique, les règles comptables obligent la passation d'une écriture de moins-values latente, malgré le caractère exceptionnel de la situation, lié à la guerre en Ukraine.

Pour rappel les obligations seront remboursées au nominal à leur échéance contractuelle, nous encaissons chaque année les coupons afférents.

La moins-value latente comptabilisée constitue un acte technique, sachant qu'aucun risque n'est envisagé, compte-tenu de la qualité des émetteurs.

RECLASSEMENT DE COMPTES

A l'effet de se mettre en conformité avec la plan comptable « Initiative France », il a été procédé au reclassement de certains comptes, notamment pour différencier les fonds de dotation avec droit de reprise et sans droit de reprise.

Les fonds de dotation avec droit de reprise ont été comptabilisés en classe 103 ceux sans droit de reprise restant comptabilisés en classe 102.

COMPTABILISATION DES PRETS ENAGES MAIS NON DEBLOQUES

Afin de se mettre en conformité avec les nouvelles exigences comptables d'Initiative France, nous ne comptabilisons plus désormais les prêts acceptés en comité, donc « engagés ». Désormais la seule écriture comptable passée, le sera lors du déblocage.

De ce fait, les comptes « Prêts à Débloquer » sont à zéro au 31 décembre 2022.

Toutefois, les prêts engagés non débloqués au 31 décembre de chaque année, feront l'objet d'une écriture hors bilan et figureront dans les annexes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- Des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---|--------|
| - Constructions | 20 ans |
| - Agencement et aménagement des constructions | 10 ans |
| - Installations techniques | 5 ans |
| - Matériels et outillages industriels | 5 ans |
| - Matériels et outillages | 5 ans |

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les prêts d'honneur sont valorisés à leur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction des risques de non recouvrement qui sont identifiés.



Notes sur le Bilan Actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 097 648 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				1 565
Immobilisations corporelles	1 565			1 565
Immobilisations financières	2 588 932		492 849	2 096 083
TOTAL	2 590 497	0	492 949	2 097 648

Amortissements et provisions d'actif = 1 564 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	1 422	142		1 565
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 422	142		1 564

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Matériel de bureau & informatique	1 565	1565	0	de 5 à 10 ans
TOTAL	1 565	1565	0	

Etat des créances = 1 248 700 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 248 700		1 248 700
Actif circulant & charges d'avance			
TOTAL	1 248 700		1 248 700

Produits à recevoir par postes du bilan = 72 603 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	72 603
Disponibilités	
TOTAL	72 603

Charges constatées d'avance = 1 326 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Notes sur le Bilan Passif

Tableau de variation des fonds propres

Fonds propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fds de dotation sans droit de reprise	2 953 130		919 001	2 034 129
Fds de dotation avec droit de reprise	1 646 998	770 156		2 417 154
Fds dotation PC02	1 924 450			1 924 450
Report à nouveau		291 269		291 269
Résultat	- 6 641		117 324	-123 965
TOTAL	6 517 937	1 061 425	1 036 325	6 543 036

Provisions = 82 353 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	92 157			9 804	82 353
TOTAL	92 157			9 804	82 353

Etat des dettes = 57 514 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 637	6 637		
Dettes fiscales & sociales	45 936	45 936		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 941	4 941		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	57 514	57 514		

Charges à payer par postes du bilan = 45 936 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes etabl. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	0
Dettes fiscales & sociales	45 936
Autres dettes	
TOTAL	45 936

Produits constatés d'avance = 0 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

